


DISTRIBUTION CASINO FRANCE
Société par actions simplifiée au capital de 46.020.762 €
Siège social 1 Esplanade de France – 42 000 SAINT-ETIENNE
428 268 023 RCS SAINT-ETIENNE

GREFFE TC ST ETIENNE	
N° gestion :	993705
23 JUN 2011	
N° dépôt :	4071
Visa du greffier : 	

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 9 JUIN 2011

(...)

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, constate et prend acte que M. Jean-Michel DUHAMEL démissionne, à compter de ce jour, de ses fonctions de membre du Directoire et de Président de la société DISTRIBUTION CASINO FRANCE.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, décide de nommer en qualité nouveau Président de DISTRIBUTION CASINO FRANCE, à compter de ce jour :

M. André LUCAS
De nationalité française
Né le 24 février 1953 à PARIS (75)
Demeurant Grange Neuve, 42 600 CHALAIN-LE-COMTAL.

M. André LUCAS est nommé Président de DISTRIBUTION CASINO FRANCE pour la durée de son mandat de membre du Directoire, soit jusqu'à la décision d'approbation des comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2011

M. André LUCAS a, par avance, déclaré accepter le mandat de Président de la société DISTRIBUTION CASINO FRANCE dans l'hypothèse où la présente Assemblée générale déciderait de sa nomination.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte, qu'en conséquence de l'adoption de la résolution qui précède, M. André LUCAS démissionne, à compter de ce jour, de ses fonctions de Directeur général de DISTRIBUTION CASINO FRANCE en charge de la Direction des réseaux hypermarchés, supermarchés et proximité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Extrait certifié conforme
Le Secrétaire de séance
Mlle Delphine SULIÉ

